

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT, DE TRAVAUX ROUTIERS, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE, DE SIGNAUX LUMINEUX ET DE SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL DE L'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT – DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à modifier ou à installer des équipements associés aux systèmes de transport intelligent. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de signaux lumineux, de gestion du stationnement et de systèmes de transport intelligent, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 120 000 \$.

**Sous-total du chapitre I :           120 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**3.** Le projet consiste à aménager de nouveaux trottoirs et à installer des mains courantes dans les rues où la pente du trottoir est élevée. Le projet comprend les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards et des poteaux des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 3 s'élève à la somme de 900 000 \$.

**Sous-total du chapitre II :            900 000 \$**

## **CHAPITRE III**

### **RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**5.** Le projet consiste à réaliser divers projets de réaménagement routier et de transport en commun. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduites souterraines des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation, la réfection et la construction des ponceaux et des ponts, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les murs antibruit, les aménagements paysagers, le déplacement des utilités publiques et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à la somme de 5 970 000 \$.

**Sous-total du chapitre III : 5 970 000 \$**

## **CHAPITRE IV**

### **SERVICES PROFESSIONNELS – PLANIFICATION DU TRANSPORT**

## **SECTION I**

### **DESCRIPTION DU PROJET**

**7.** Le projet consiste à engager des consultants et du personnel en vue de préparer des plans et devis, de réaliser des expertises de laboratoire, de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études de transport des personnes et des marchandises, de gestion du réseau routier, de gestion du stationnement, de systèmes de transport intelligent, de synchronisation des feux de circulation et de contrôle du bruit.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**8.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 7 s'élève à la somme de 300 000 \$.

**Sous-total du chapitre IV : 300 000 \$**

## **CHAPITRE V**

### **DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**9.** Le projet consiste à réaliser divers projets prévus dans la Vision du vélo. Les travaux comprennent les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis, les expertises de laboratoire, la réalisation des travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements, l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

**10.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 9 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

**Sous-total du chapitre V : 3 000 000 \$**

## **CHAPITRE VI**

### **AMÉNAGEMENT DU SECTEUR SUD-EST D'EXPOCITÉ**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**11.** Le projet consiste à aménager les zones de stationnement du secteur sud-est du site d'ExpoCité. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduites souterraines des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, l'installation des équipements de contrôle, l'installation de panneaux de signalisation, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers et le déplacement des utilités publiques.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**12.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 11 s'élève à la somme de 2 060 000 \$.

**Sous-total du chapitre VI : 2 060 000 \$**

**TOTAL : 12 350 000 \$**

Annexe préparée le 2 mars 2018 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité intelligente